New Nouveau
Brunswick

Faire de notre système
d'éducation publique
le meilleur au Canada :
un défi à relever ensemble !

Les enfants au premier plan

ÉDUCATION

Message du premier ministre 3

Message du ministre de l'Éducation 5

Introduction 7

Notre vision :
Faire de notre système d'éducation publique le meilleur au pays 7

Les pierres angulaires du changement 8

Nos trois buts fondamentaux 8

Nos engagements 9

PREMIER ENGAGEMENT :
Bien préparer l'enfant à l'école 10

DEUXIÈME ENGAGEMENT :
Agir avec urgence en littératie, numératie et sciences 11

TROISIÈME ENGAGEMENT :
Éveiller la passion d'apprendre 12

QUATRIÈME ENGAGEMENT :
Donner à nos enseignants les outils
pour innover et être des agents de changement 19

CINQUIÈME ENGAGEMENT :
Tenir notre promesse à l'égard de l'inclusion scolaire 21

SIXIÈME ENGAGEMENT :
Créer de nouveaux liens entre l'école et son milieu 23

SEPTIÈME ENGAGEMENT :
Développer une forte identité culturelle et linguistique 24

HUITIÈME ENGAGEMENT :
Créer des milieux sains et sécuritaires. 27

Cibles et reddition de comptes 29

Gouvernance. 31

Une nouvelle alliance pour l'éducation de nos enfants 31

Conclusion 32

Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Message du premier ministre

Alors que le Nouveau-Brunswick entre dans une nouvelle ère, mon gouvernement est résolument engagé à rendre notre province autosuffisante d'ici 2026. Pour réaliser cet objectif ambitieux, nous devons commencer avec ce qu'il y a de plus important : nos enfants.

Dans nos efforts pour atteindre l'autosuffisance, rappelons-nous que les enfants qui fréquenteront la maternelle en septembre prochain seront dans la vingtaine en 2026. Ils feront alors leur entrée sur le marché du travail au moment même où nous espérons avoir atteint l'autosuffisance. Ces enfants et les autres élèves de notre système scolaire sont ceux qui devront prendre la relève et exercer leurs compétences et leur créativité pour assurer l'essor de notre province. Il est donc évident que si nous n'investissons pas dans la jeunesse d'aujourd'hui, nous ne pourrons récolter les fruits de l'autosuffisance demain.

Nous sommes résolus à faire de notre système d'éducation le meilleur au Canada, car nous devons mieux préparer nos enfants à relever les défis de demain. Pour améliorer notre système éducatif, nous devons penser et agir autrement. Le gouvernement doit faire preuve de créativité et obtenir des résultats tangibles. Nous devons travailler ensemble afin d'assurer une parfaite coordination de nos services. En outre, nous demandons à tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises d'avoir le courage de faire les changements et les investissements requis pour améliorer les chances de réussite de nos jeunes.

Le rapport *La Voie de l'autosuffisance* renferme plusieurs éléments pour offrir une éducation de haute qualité, et ces éléments se retrouvent dans ce plan. Nous répondons donc à la demande d'établir un « système axé sur les résultats » en améliorant l'évaluation des apprentissages et en allouant les ressources pour tenir compte des résultats. Nous répondons au besoin d'améliorer l'information sur les carrières grâce à un meilleur modèle d'orientation scolaire. Enfin, nous tenons compte du besoin de répondre aux besoins variés des élèves en offrant plus d'options dans le domaine des métiers et des arts.

Nous sommes heureux d'annoncer que ce plan va encore plus loin que le défi que nous devions relever au départ. Dans un Nouveau-Brunswick autosuffisant, nous aurons besoin de citoyens créatifs, ingénieux et ayant un esprit critique. Nous aurons besoin de citoyens capables de travailler en équipe et au-delà des cultures et des frontières. Et nous aurons besoin de citoyens désireux de parfaire leurs connaissances régulièrement. Il nous faut aussi renouveler nos méthodes d'enseignement et tirer pleinement profit de la technologie dans la même mesure que la mondialisation et la technologie ont révolutionné notre façon de vivre et de travailler.

Les enfants au premier plan a été conçu pour que le système scolaire favorise chez l'élève le développement d'un esprit critique et d'une pensée créative tout en éveillant une passion pour le savoir.

Les enfants au premier plan exige que chaque adulte fasse passer les enfants en premier, que l'éducation devienne une valeur importante de la culture néo-brunswickoise et que chaque enfant soit fier d'apprendre et reçoive l'aide nécessaire pour atteindre son plein potentiel.

Nous invitons tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à travailler ensemble afin de concrétiser la vision de ce plan quinquennal. Nous saurons que nous nous dirigeons vraiment vers l'autosuffisance lorsque nos enfants seront véritablement au premier plan.

Le premier ministre,
Shawn Graham

Message du ministre de l'Éducation

En septembre prochain au Nouveau-Brunswick, des centaines de petits enfants prendront le chemin de la maternelle. Ils seront fébriles, excités et anxieux. Ils se demanderont si l'enseignante ou l'enseignant sera sympathique, s'ils se feront des amis et s'ils seront capables de faire ce qui leur sera demandé.

Je serai l'un de ces parents qui regarderont leur enfant franchir le seuil de l'école, lentement, jetant d'abord un coup d'œil inquiet en arrière puis, prenant de l'assurance, accélérant ses petits pas vers cette nouvelle aventure. Je serai inquiet pour elle, il va sans dire. Je veux que dès le premier jour, elle se fasse des amis, se sente en sécurité et en confiance. À l'instar de bien d'autres parents, voilà ce à quoi je penserai.

En tant que parents, nous voudrions bien savoir où ces premiers pas vers la maternelle mèneront nos enfants, mais aussi quelles directions ils prendront en juin 2020, au terme des premières étapes de leur parcours. Leurs pas d'alors seront sans doute plus assurés, plus mesurés, mais ils les porteront vers de nouvelles aventures tout aussi remplies de doutes et d'inconnus.

Dans quel monde vivront-ils dans les années 2020? Que devront-ils savoir? Quelles expériences devront-ils avoir? Comment devront-ils penser et voir le monde pour réussir dans la vie?

Personne ne peut voir l'avenir dans une boule de cristal. Cependant, nous avons une idée du monde qui est réservé à l'enfant de cinq ans qui entre à la maternelle aujourd'hui.

Dans ce monde de demain, les entreprises pourront aller s'implanter rapidement là où elles trouveront les employés les mieux formés. Si nos enfants n'apprennent pas à lire, à écrire et à compter assez bien pour acquérir régulièrement de nouvelles compétences, les emplois s'en iront ailleurs, là où l'on aura su donner un meilleur enseignement.

Quand nos enfants seront grands, une des compétences les plus recherchées sera l'aptitude à résoudre les problèmes. Le travail qui exigera simplement de suivre des instructions sera exécuté dans les pays à faibles salaires ou, peut-être, par des machines. Les gens qui exerceront un contrôle sur leur avenir économique ne se seront pas contentés à l'école de suivre des instructions : ils auront résolu des problèmes et relevé des défis durant toutes leurs années de scolarité.

Dans la société de demain, les dirigeants devront travailler avec quantité de gens différents, dans différentes langues, dans différentes cultures et dans un monde sans frontières. Pour faire de nos enfants des citoyens du monde, nous devons leur léguer plus d'une langue ainsi que notre histoire et le goût d'apprendre.

Dans le village planétaire imminent, nos enfants auront réellement besoin d'un sentiment d'appartenance à leur communauté plus fort que jamais. Nous ne formons pas des travailleurs; nous formons des citoyens, des parents et des dirigeants. Cela signifie que nos enfants doivent développer un sentiment d'appartenance à leur communauté et participer à la vie de leur milieu. Cela signifie aussi que nos enfants doivent connaître leur histoire, leur langue, leur culture ainsi que les valeurs qui ont façonné leur communauté.

Le défi est de taille, mais il n'est pas impossible à relever. En fait, c'est le moins qu'on puisse faire pour nos enfants. Et nous ne pouvons attendre jusqu'en 2020. Chaque enfant compte; nous devons agir aujourd'hui.

Quand on m'a confié le ministère de l'Éducation, j'ai rapidement constaté que je n'avais pas toutes les réponses. Je ne les ai toujours pas. Mais je connais les questions auxquelles nous devons répondre. Ce plan est issu des réponses que j'ai obtenues en posant ces questions fondamentales à autant de personnes que j'ai pu : les élèves, les enseignants, les gens d'affaires, les directions d'école, les parents et les citoyens.

Comment donner un rôle de premier plan à nos enseignants les meilleurs et les plus innovateurs?
Les enseignantes et les enseignants d'aujourd'hui sont bien formés; ce sont des professionnels de premier plan qui ont la passion de l'enseignement. Un changement réel n'est possible que si nous laissons les meilleurs d'entre eux trouver de nouveaux moyens d'assurer la réussite des élèves et d'être des agents de changement.

Comment pouvons-nous intervenir plus tôt et d'une manière plus efficace auprès de tous les élèves?
Il y a urgence quand il faut résoudre un problème à brève échéance, sinon des conséquences surviennent. Lorsqu'un enfant n'apprend pas, il y a urgence. L'enfant qui ne sait pas lire à la fin de la deuxième année aura perdu tout intérêt pour l'école en cinquième année, à moins qu'il ne reçoive de l'aide. L'enfant doué qui perd son enthousiasme et sa curiosité en troisième année risque de devenir tout à fait indifférent à ses études. L'enfant ayant des besoins particuliers non traités à l'école primaire coûtera beaucoup plus cher à la société lorsqu'il sera adulte. Quand des enfants prennent du retard en début de scolarité, nous ne pouvons pas nous retrancher derrière les procédures administratives. Nous devons agir avec un sentiment d'urgence, parce que la situation est urgente.

Comment pouvons-nous aider l'élève à trouver un domaine qui l'intéresse et pour lequel il a du talent?
Amenez un enfant de quatre ans faire une balade en auto et vous verrez à quel point les enfants sont naturellement portés à vouloir apprendre. Ils ne cessent de poser des questions et de jongler avec les réponses pour en arriver à comprendre les choses. Le système scolaire doit garder vivante la curiosité naturelle des enfants et trouver des moyens de la susciter continuellement. Après avoir maîtrisé les compétences de base en début de scolarité, les enfants devraient pouvoir découvrir leur potentiel et faire des activités qui les motiveront à apprendre et à poursuivre leurs études.

Les pages suivantes proposent des mesures pour relever ces défis. Pour réussir, il faut plus qu'un engagement gouvernemental. Ces défis requièrent la contribution de tous pour donner à nos enfants la meilleure éducation possible.

Les enfants au premier plan n'est pas tant un plan qu'un défi. Il y est question du plus grand défi auquel toute génération est confrontée – s'assurer que ses enfants auront une vie meilleure que la sienne.

C'est ce que nous voulons tous comme parents et citoyens. Pour l'obtenir, nous devrons faire passer nos enfants au premier plan. Nous devrons placer la réussite de nos enfants au-dessus de notre propre peur du changement, au-dessus des demandes financières d'intérêts particuliers, au-dessus de notre désir d'éviter de difficiles débats politiques, et au-dessus de notre désir de bénéficier de réductions d'impôt ou de programmes spéciaux. Nos enfants doivent être au premier plan non seulement lorsque le contexte est favorable, mais aussi lorsqu'il ne l'est pas.

Quand nos enfants seront-ils au premier rang scolaire? Quand ils seront les premiers dans nos priorités. Ce plan nous montre la voie à suivre pour relever ensemble ce défi.

Le ministre de l'Éducation,
Kelly Lamrock

Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026. Bien qu'il nous reste fort à faire pour atteindre cet objectif, une chose est claire : la voie vers l'autosuffisance commence par l'éducation. Nous devons enseigner à nos enfants comment devenir des citoyens autosuffisants pour en arriver à créer une province autosuffisante.

Les enfants au premier plan vise à ce que nos décisions en matière d'éducation soient prises d'abord et avant tout en fonction des besoins des élèves. Il vise également à ce que l'éducation des enfants soit au premier plan de nos politiques sociales. Si nous n'investissons pas efficacement dans l'éducation de nos enfants aujourd'hui, nous ne pourrons atteindre l'autosuffisance demain.

Ce plan reflète également l'évolution des connaissances en matière d'apprentissage. Tous les enfants naissent avec un désir d'apprendre. Cependant, nous savons aujourd'hui qu'ils apprennent différemment en grandissant. Bien que tous les enfants apprennent mieux au moyen d'expériences pratiques, on constate que les adolescents sont plus motivés par cette approche. En outre, ils veulent prendre une part plus active à leurs apprentissages. Cela signifie que nous devons adapter les classes et les méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins changeants des élèves.

Tous les intervenants en éducation reconnaissent que la qualité de l'éducation sera compromise si la composition de la salle de classe n'offre pas un milieu propice à l'enseignement et à l'apprentissage. Chaque enfant et chaque enseignant méritent donc une classe offrant un milieu propice à l'apprentissage.

Nos enfants vivront et travailleront dans un environnement mondial très compétitif dans lequel la créativité, l'ingéniosité et l'habileté à travailler en équipe seront les qualités les plus recherchées. En outre, ils devront être des citoyens dotés d'une conscience planétaire. En tant que société, nous devons donner à nos enfants une éducation qui leur permettra d'avoir un avenir prometteur et de prendre en main les destinées de notre monde. Nous devons donc leur accorder la priorité dans nos décisions et dans nos choix.

Notre vision :

faire de notre système d'éducation publique le meilleur au pays

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est résolu à faire de notre système d'éducation publique le meilleur au Canada.

Or, ce premier rang canadien ne peut être établi seulement en fonction des résultats de nos élèves aux évaluations nationales et internationales. Les parents veulent certes que leur enfant sache lire et écrire et qu'il réussisse en mathématiques et en sciences. Toutefois, les parents ne s'intéressent pas seulement aux notes de leur enfant. Nous voulons que nos enfants sachent faire preuve de créativité et qu'ils soient capables de résoudre des problèmes. Nous voulons que nos enfants soient des citoyens éclairés, responsables et solidaires. Et nous voulons doter nos enfants des habiletés dont ils auront besoin pour réussir leur vie dans un Nouveau-Brunswick autosuffisant.

Ces attentes ne sont pas mutuellement exclusives. Nous croyons que nous pouvons aider nos enfants à acquérir les connaissances et les qualités pour réussir. Nous croyons passionnément que le Nouveau-Brunswick peut offrir la meilleure éducation.

Les pierres angulaires du changement

Les enfants au premier plan lance un défi à la population du Nouveau-Brunswick : nous pouvons faire de notre système scolaire le meilleur au Canada. Cependant, pour y arriver, il faudra faire des choix et changer notre façon de penser.

Pour exceller, il faut s'engager pleinement à atteindre l'objectif fixé. À l'instar de l'athlète ou de l'artiste qui vise l'excellence par un engagement soutenu envers le but poursuivi, notre province doit veiller à ce que l'intérêt de l'enfant soit au premier plan dans toutes nos décisions. Cela signifie que nous fonderons nos décisions sur des faits et des données fiables. Cela signifie que nous devrons faire des choix difficiles. L'éducation de nos enfants doit passer avant nos intérêts, avant les considérations politiques et avant les habitudes ancrées.

Voici les valeurs et les choix que ce plan met de l'avant :

1. L'intérêt des enfants doit être au cœur de toutes nos décisions en matière d'éducation.
2. Chaque enfant a des forces qui peuvent lui permettre de réussir. Il doit donc bénéficier de notre appui pour les développer.
3. Chaque collectivité a un rôle à jouer dans l'instauration d'une culture du savoir et le développement d'un esprit de solidarité envers la réussite des enfants.
4. Chaque enfant a le droit d'apprendre. Pour ce faire, les parents doivent s'engager comme partenaires dans l'apprentissage de leur enfant dès sa naissance.
5. Nous devons intervenir avec un sentiment d'urgence auprès de tous les enfants qui éprouvent des difficultés.
6. Chaque enfant doit apprendre dans un milieu sain et sécuritaire et bénéficier d'un encadrement approprié. Pour ce faire, l'enfant doit pouvoir exprimer ce qu'il vit et ressent à l'école.
7. Les enseignants et les directeurs d'école sont des professionnels qui doivent bénéficier de la liberté et des ressources nécessaires pour innover. De ce fait, ils doivent également rendre compte de leur capacité à mener des changements, à obtenir des résultats et à susciter la participation des élèves.
8. La dualité linguistique et le bilinguisme sont des caractéristiques fondamentales de notre système scolaire. En outre, nous devons concentrer nos énergies sur les résultats de nos pratiques éducatives et non sur de vieux débats.
9. L'inclusion scolaire est une caractéristique fondamentale de notre système d'éducation. Nous devons améliorer notre système inclusif en plaçant l'élève et sa réussite au centre de nos préoccupations et en ayant recours aux ressources appropriées.
10. Les enfants apprennent mieux lorsqu'on leur propose des défis qui éveillent leur curiosité intellectuelle.

Nos trois buts fondamentaux

Les enfants au premier plan renferme trois buts fondamentaux à atteindre pour concrétiser notre vision de faire de notre système d'éducation publique le meilleur au Canada. Ces trois buts reflètent les trois principales étapes du cheminement scolaire de nos enfants.

1. **Au moment où ils entreront en maternelle, nos enfants seront prêts à entreprendre leur parcours scolaire.**
2. **À la fin de la 5e année, nos enfants auront maîtrisé les habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques.**
3. **Avant la fin de leurs études secondaires, nos enfants auront eu l'occasion de découvrir leurs forces ainsi qu'un domaine qui les passionne.**

Nos engagements

Ce plan renferme huit engagements à l'égard des enfants du Nouveau-Brunswick :

1. ***Bien préparer l'enfant à l'école***	Des apprentissages réussis au cours de la petite enfance préparent l'enfant à réussir à l'école et dans la vie. Ce plan met l'accent sur la mise en place d'éléments clés pour améliorer la préparation à l'entrée à l'école et assurer une transition réussie entre le foyer et l'école.
2. ***Agir avec urgence en littératie, numératie et sciences***	La lecture, l'écriture et les notions de base en mathématiques et en sciences constituent les clés pour apprendre. Nous établirons des normes élevées de manière à ce que les élèves aient maîtrisé ces habiletés à la fin de la 5e année et les améliorent tout au long de leur parcours scolaire. Nous mettrons l'accent sur des interventions efficaces en bas âge pour aider les élèves en difficulté et stimuler les élèves doués. Les écoles qui excellent en ce domaine seront appelées à jouer un rôle de chef de file, et les écoles qui ont de la difficulté recevront de l'aide pour améliorer leurs résultats. Par ailleurs, la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants constituent une pierre angulaire de nos efforts d'amélioration du système scolaire.
3. ***Éveiller la passion d'apprendre***	L'enfant est plus motivé à lire, à écrire et à résoudre des problèmes lorsque la matière l'intéresse. Cela est particulièrement le cas à l'adolescence où il faut miser sur des activités éducatives pratiques liées aux champs d'intérêt de l'élève plutôt que sur une assimilation passive de connaissances. Ce plan offrira aux enfants l'orientation et les options qui leur permettront de découvrir leurs forces et leurs passions. En outre, les enseignants bénéficieront de la souplesse, des ressources et de la technologie pour permettre aux élèves de progresser en fonction de leurs champs d'intérêt.
4. ***Donner à nos enseignants les outils pour innover et être des agents de changement***	Le Nouveau-Brunswick a la chance de pouvoir compter sur des enseignants qualifiés, passionnés et talentueux. Les enseignants qui ont de bonnes idées devraient pouvoir obtenir un appui rapide pour les mettre à l'essai et partager les résultats. Ce plan vise à donner aux enseignants et aux directions d'école les outils pour améliorer notre système scolaire.
5. ***Tenir notre promesse à l'égard de l'inclusion scolaire***	Le Nouveau-Brunswick est un chef de file international en matière d'inclusion scolaire. Ce plan vise à ce que notre système éducatif réponde aux besoins de tous les élèves.
6. ***Créer de nouveaux liens entre l'école et son milieu***	Ce plan reconnaît que la réussite scolaire est étroitement liée à l'établissement de nouveaux liens entre l'école et son milieu. La création d'écoles communautaires jette les bases pour favoriser une participation accrue des collectivités, du secteur bénévole et du secteur privé à l'éducation de nos enfants.
7. ***Développer une forte identité culturelle et linguistique***	Ce plan reconnaît l'importance de célébrer, conserver et promouvoir la langue et la culture de chaque communauté linguistique officielle. Nous devons aussi améliorer les compétences en langue seconde des élèves dans les deux secteurs linguistiques. Les priorités relatives à l'éducation des élèves des Premières Nations et l'appui aux nouveaux immigrants constituent d'autres éléments fondamentaux de ce plan.
8. ***Créer des milieux scolaires sains et sécuritaires***	Ce plan renferme des mesures précises pour faire de nos écoles des milieux sains et sécuritaires pour les élèves, le personnel scolaire et les collectivités.

Les pages suivantes renferment une brève description de chaque engagement ainsi que les mesures spécifiques qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochaines années. Les mesures de la ***première étape*** seront implantées au cours de la première et de la deuxième année de ce plan. Les mesures de la ***deuxième étape*** seront mises en œuvre durant les 3e, 4e et 5e années du plan.

PREMIER ENGAGEMENT : Bien préparer l'enfant à l'école

L'apprentissage en début de scolarité

Le parcours scolaire d'un enfant commence à la maternelle, mais l'apprentissage commence à la naissance. Plusieurs facteurs influençant la réussite future de l'enfant entrent en jeu avant même son inscription à la maternelle. Voilà pourquoi nous devons appuyer l'apprentissage durant ces cinq premières années déterminantes de la vie.

Tous les enfants devraient avoir la chance de réussir à l'école peu importe où ils vivent ou le revenu de leurs parents. Une société qui se soucie de la réussite scolaire doit prendre les moyens pour favoriser cette réussite bien avant l'arrivée de l'enfant à l'école. Ce plan vise à ce que l'enfant soit prêt à entreprendre son parcours scolaire au moment où il entre à la maternelle.

Première étape

1. Mettre sur pied l'initiative *Je suis prêt pour l'école* destinée à préparer les enfants et leur famille à l'entrée en maternelle. L'initiative comprendra un programme pour rejoindre les parents, des cliniques de préparation à l'entrée à l'école, ainsi qu'une évaluation des capacités langagières en bas âge.
2. Améliorer le partage de l'information entre les ministères afin d'offrir de meilleurs services aux enfants de la maternelle ayant des besoins particuliers.
3. Lorsqu'un enfant requiert un plan d'intervention, veiller à ce qu'il soit établi de concert avec les parents avant que l'enfant n'entre à la maternelle.
4. Établir de nouveaux partenariats avec la communauté, y compris les Premières Nations et le secteur privé, pour offrir aux parents plus de ressources sur la préparation à l'école.
5. Appuyer les efforts provinciaux en alphabétisation des adultes et en littératie familiale. Cette mesure témoigne du lien direct entre ces programmes et la capacité des parents à aider leur enfant d'âge préscolaire à se préparer à l'entrée à l'école.
6. Appuyer l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton et le ministère des Services familiaux et communautaires dans l'élaboration et la mise à l'essai d'un programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Les indicateurs servant à mesurer le degré de préparation de l'enfant à l'entrée à l'école seront intégrés à ce programme.
7. Élaborer des trousses de préparation à l'école en collaboration avec d'autres ministères et partenaires communautaires. Ces trousses seront envoyées à tous les parents d'enfants âgés de trois à cinq ans.
8. Appuyer le ministère des Services familiaux et communautaires afin que de la formation soit offerte à tous les travailleurs des services à l'enfance relativement au programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Deuxième étape

1. Appuyer le ministère des Services familiaux et communautaires dans la mise en œuvre du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans les garderies. Veiller à ce que les parents et les services de garde privés soient appuyés afin de préparer les enfants pour la transition à la maternelle.

DEUXIÈME ENGAGEMENT : Agir avec urgence en littératie, numératie et sciences

Un accent sur la réussite en bas âge

Ce plan accorde la priorité aux matières de base, car elles constituent les pierres d'assise de la réussite et du plein développement de l'élève. Nous veillerons à ce que les élèves acquièrent les habiletés de base pour apprendre avant la fin de la 5e année. Par ailleurs, les écoles devront répondre de leur performance par rapport aux normes établies en littératie, numératie et sciences. Elles devront aussi rendre compte du succès de leurs interventions pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés. Le plan prévoit l'ajout de ressources en début de scolarité pour aider les élèves aux prises avec des difficultés qui pourraient compromettre leurs efforts en vue de maîtriser ces habiletés de base.

Première étape

1. Lancer l'initiative *Je peux apprendre* pour s'assurer que les élèves de la maternelle à la 5e année acquièrent les connaissances de base en littératie, numératie et sciences avant la fin de la 5e année. Le programme reposera sur les actions suivantes :
   a) accentuer les efforts et consacrer plus de ressources en littératie, numératie et sciences;
   b) maintenir les évaluations en littératie à la fin de la 2e année et les évaluations en numératie en 5e année;
   c) ajouter des évaluations en littératie en 4e année et en numératie en 3e année. Faire un suivi pour déterminer quelles écoles obtiennent la meilleure performance pour ce qui est (i) d'offrir les interventions nécessaires aux élèves aux prises avec des difficultés en lecture, (ii) de stimuler les élèves doués à s'améliorer, (iii) d'améliorer leurs résultats;
   d) appuyer le développement des meilleures pratiques d'intervention auprès des élèves qui ont des difficultés en lecture et des meilleures pratiques visant à stimuler les élèves doués. Une somme d'au moins deux millions de dollars provenant du *Fonds d'innovation en apprentissage* sera consacrée annuellement à cette mesure;
   e) faire connaître les pratiques d'intervention des écoles qui réussissent le mieux à aider les élèves éprouvant des difficultés. Veiller à ce que les écoles qui connaissent moins de succès en ce domaine incorporent à leur plan d'amélioration des mesures pour corriger la situation.
2. Lancer l'initiative *Points communs* afin de permettre aux écoles qui ont des caractéristiques communes de trouver ensemble des solutions à leurs défis communs.
3. En collaboration avec les associations d'enseignants, établir un plan afin que les nouvelles ressources en enseignement servent à appuyer davantage les élèves de la maternelle à la 3e année.
4. Offrir aux enseignants des premiers niveaux scolaires des ressources interactives et des outils afin qu'ils puissent rendre plus dynamique l'enseignement des sciences.

TROISIÈME ENGAGEMENT : Éveiller la passion d'apprendre

Élargir ses horizons

Le désir d'apprendre de l'élève constitue un des facteurs les plus importants de la réussite scolaire. Pour stimuler ce désir, l'élève doit trouver à l'école un domaine qui le captive et pour lequel il a du talent.

Il est facile pour les parents de savoir si leur enfant est motivé : il aime aller à l'école, il parle avec enthousiasme de ce qu'il apprend, il est fier de montrer ses réalisations.

Les parents veulent que l'école encourage leur enfant à donner le meilleur de lui-même. Ils veulent que les enseignants soient innovateurs et qu'ils suscitent une participation active de leur enfant. Par ailleurs, ils veulent que leur enfant soit encouragé à explorer ses forces par l'entremise de cours de métier, de disciplines artistiques, de programmes coopératifs ou d'apprentissage en milieu communautaire.

Chaque enfant mérite de trouver une passion qui le mènera à l'excellence.

Première étape

1. Créer l'initiative *J'élargis mes horizons* destinée à accroître les possibilités d'apprentissage dans les domaines des métiers et des arts comme suit :
   a) accroître l'offre de cours dans le domaine des métiers et des arts dans toute la province;
   b) tirer profit de la technologie et des cours en ligne pour offrir des cours dans le domaine des métiers et des arts, en particulier dans les petites écoles et les écoles rurales;
   c) examiner diverses mesures pour encourager le secteur privé à appuyer des activités éducatives dans le domaine des métiers, des arts et de la technologie;
   d) travailler avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport afin d'établir de nouveaux partenariats avec les artistes, musiciens, auteurs et autres groupes culturels qui permettront d'offrir des activités éducatives innovatrices dans les écoles.
2. S'assurer que les enseignants ont reçu une formation en matière d'apprentissage expérientiel. Appuyer les enseignants afin qu'ils puissent intégrer cette approche à leur enseignement et favoriser le partage des meilleures pratiques en ce domaine.
3. Améliorer le centre de ressources virtuelles pour enseignants (une composante du portail) en y ajoutant des ressources liées à l'apprentissage expérientiel.
4. Travailler avec les meilleurs enseignants de sciences et les organisations non gouvernementales afin de susciter un plus grand intérêt des élèves pour les sciences. Le recours à l'apprentissage expérientiel et aux expériences pratiques dans l'enseignement sera privilégié pour atteindre cet objectif.
5. Examiner diverses options en matière d'environnements d'apprentissage alternatifs.
6. Élaborer une politique qui permettra à un décrocheur potentiel de proposer à son école un programme éducatif alternatif répondant aux exigences relatives à l'obtention du diplôme.

Deuxième étape

1. Travailler avec les écoles et les collectivités afin d'accroître l'offre de cours locaux et d'options d'études individualisées qui reflètent les besoins et les forces du milieu et qui serviront de complément au programme d'études provincial.
2. Encourager les organisations non gouvernementales, les collectivités, le secteur privé et d'autres ministères à augmenter de 25 % le nombre de places dans les programmes coopératifs.
3. Collaborer avec les groupes communautaires et les organisations non gouvernementales afin d'offrir davantage d'activités d'apprentissage en milieu communautaire.

Un enseignement de qualité pour une éducation de qualité

La réussite scolaire de nos élèves est étroitement liée à la qualité de l'enseignement offert dans nos salles de classe. Le Nouveau-Brunswick a la chance de pouvoir compter sur des enseignants passionnés et dévoués. Nous les aiderons à mieux remplir leur mission en améliorant leur formation initiale et continue et en mettant plus de ressources à leur disposition. De plus, nous veillerons à ce qu'ils puissent partager leurs meilleures pratiques avec des enseignants d'ici et d'ailleurs.

Au cours des prochaines années, de nombreux enseignants feront leur entrée dans nos écoles. À cet égard, nous devons travailler plus étroitement avec nos universités et nos facultés d'éducation. Nous devons nous assurer qu'elles choisissent les bons candidats et que ces derniers acquièrent les compétences requises pour enseigner. Les engagements de ce plan et les besoins éducatifs des élèves requièrent que les programmes de formation reflètent les besoins évolutifs de la salle de classe d'aujourd'hui. Nos nouveaux enseignants devront avoir développé des compétences essentielles dans divers domaines tels que les dernières recherches en pédagogie, la gestion de la classe, l'inclusion scolaire, l'évaluation des apprentissages et l'intégration des technologies en éducation.

Il faut aussi assurer aux nouveaux enseignants une transition sans heurts à leur première salle de classe. Le Programme d'insertion professionnelle des enseignants novices est un bon point de départ, car il leur offre des conseils et des ressources. Il faut aussi veiller à ce que tous les enseignants maîtrisent l'approche expérientielle ainsi que les méthodes pour susciter une participation active des élèves. Par ailleurs, nous devons favoriser le développement de communautés d'apprentissage professionnelles, lesquelles permettent aux enseignants de travailler ensemble pour améliorer les apprentissages des élèves.

Enfin, il faut une toute nouvelle approche en matière de formation continue. Il importe d'améliorer constamment les compétences de base des enseignants tout en veillant à ce qu'ils puissent diversifier leurs compétences afin de bien répondre aux besoins des élèves.

Première étape

1. Élaborer une stratégie de perfectionnement professionnel pluriannuelle. Cette dernière permettra d'accroître et d'améliorer la formation à l'intention des directeurs, des enseignants et du personnel de soutien.
2. S'assurer que le Programme de congés d'études est lié à la stratégie de perfectionnement professionnel pluriannuelle.
3. Veiller à ce que les résultats d'apprentissage des programmes d'études soient pertinents.

4. Veiller à ce que le concept de communauté d'apprentissage professionnelle soit adopté par l'ensemble du système scolaire.
5. Tenir chaque année un *Forum du ministre sur les meilleures pratiques* qui mettra l'accent sur les domaines prioritaires suivants : les écoles communautaires, les technologies, l'apprentissage expérientiel, le concept de l'élève au centre de ses apprentissages, les pratiques inclusives, l'évaluation au moyen du portfolio, l'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage en milieu communautaire.
6. Entreprendre une évaluation des tâches administratives des directions d'école, des enseignants et des enseignants-ressources.
7. Faire le point sur le *Programme d'insertion professionnelle des enseignants novices*. Explorer des possibilités de renforcer le mentorat et la formation des nouveaux enseignants.

Deuxième étape

1. Élaborer un programme d'accréditation de la formation universitaire des enseignants qui sera fondé sur des exigences de compétences essentielles. Le nouveau programme s'appliquera à toutes les facultés d'éducation du Nouveau-Brunswick.
2. Mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de rétention des enseignants pour répondre aux besoins critiques dans les domaines actuels et anticipés comme les mathématiques, les sciences, la musique, les arts et les métiers.

Encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs

Le premier rôle pour lequel nous préparons les élèves est celui de citoyen – des citoyens autonomes, engagés et responsables qui apprécient la diversité et la richesse des cultures.

Sensibiliser l'élève à ses responsabilités civiques et à l'importance de les exercer constitue l'une des tâches les plus importantes du système scolaire. La qualité de vie de nos milieux dépendra toujours de la qualité de nos dirigeants et des débats publics, et de notre capacité à comprendre que nos choix doivent être posés avec discernement.

Le système d'éducation a la responsabilité d'aider les jeunes à jeter un regard critique sur le monde, à imaginer comment il pourrait être meilleur et surtout, à s'engager pour concrétiser cette vision. Nos enfants doivent pouvoir démontrer qu'ils comprennent les systèmes politiques, sociaux et économiques dans un contexte mondial. Ils doivent pouvoir démontrer qu'ils comprennent les forces sociales, politiques et économiques qui ont façonné notre monde et comment elles pourraient influencer notre avenir. Enfin, ils doivent pouvoir déterminer les principes et les actions qui sous-tendent une société juste, démocratique et pluraliste. En effet, ce sera la capacité de cette génération d'élèves à résoudre les problèmes complexes qui déterminera le visage d'un Nouveau-Brunswick autosuffisant en 2026.

Première étape

1. Créer le *Groupe d'étude du ministre sur l'éducation à la citoyenneté*. Ce groupe, formé des meilleurs enseignants dans le domaine et de jeunes, veillera à ce que les éléments suivants soient présents dans les programmes d'études :
   a) une description des qualités civiques;
   b) des volets pertinents et intéressants sur l'histoire du Canada, de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick;
   c) des discussions et des débats sur les enjeux mondiaux qui sont nécessaires à la citoyenneté éclairée au 21e siècle;
   d) des volets sur les institutions politiques qui permettront une participation active à une société démocratique;
   e) une sensibilisation à la tolérance, à la diversité et au pluralisme ainsi qu'aux actes qui nient la dignité de la personne, notamment les génocides;
   f) une sensibilisation de l'élève à ses responsabilités de citoyen actif et à l'importance de participer aux débats qui façonnent la société.
2. Assurer la participation des jeunes aux efforts d'amélioration des composantes touchant la citoyenneté dans le système scolaire, et ce, par l'entremise de groupes comme le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, la *21st Century Initiative* et la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick.
3. Veiller à ce que des volets sur l'environnement et sa gestion soient intégrés dans l'enseignement primaire et secondaire.
4. Utiliser des approches variées pour sensibiliser les élèves à la citoyenneté, notamment les simulations communautaires, les élections des conseils des élèves, les élections factices, les modèles de parlement, les simulations de résolution de conflit et la structure de fonctionnement des Nations Unies.
5. Faire en sorte que le ministre de l'Éducation ait l'occasion de rencontrer annuellement les présidents des conseils des élèves et d'autres jeunes leaders pour discuter de leurs points de vue sur le système d'éducation.
6. Veiller à ce que les Conseils d'éducation de district et les écoles assurent une participation active des élèves à la prise de décision.

Deuxième étape

1. Intégrer une formation en citoyenneté à la stratégie pluriannuelle de perfectionnement professionnel des enseignants.
2. Étudier la possibilité d'ajouter l'apprentissage en milieu communautaire aux exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Les écoles rurales

Le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces les plus rurales au Canada. Cette ruralité a permis le développement d'une culture de solidarité qui imprègne nos collectivités et nos écoles rurales.

Bien qu'elle définisse le Nouveau-Brunswick, la ruralité pose des défis en matière d'accès à des services de qualité dans certaines régions. Lorsqu'il faut en plus composer avec un déclin des effectifs scolaires, assurer une éducation de qualité constitue un défi de taille.

Des solutions adaptées à cette réalité particulière sont nécessaires. Le recours à la technologie constitue un moyen important d'abolir les distances et d'assurer au personnel enseignant et aux élèves un accès à des activités éducatives diversifiées. Cependant, nous devons faire plus pour assurer une éducation de qualité aux élèves des écoles rurales. Pour relever ce défi, une orientation claire à long terme est requise.

Première étape

1. Établir la *Politique sur les écoles rurales* qui fournira une orientation précise en ce domaine. Cette politique sera liée à la politique sur les écoles communautaires. Examiner les défis uniques des écoles rurales en matière de financement et de ressources pédagogiques.
2. Explorer la possibilité d'offrir des services d'aide aux devoirs en ligne pour les élèves de la 6^{e} à la 12^{e} année, en particulier en mathématiques et en sciences.
3. Collaborer avec les écoles rurales pour favoriser l'utilisation optimale des 70 cours de niveau secondaire actuellement offerts en ligne.

Des bibliothèques scolaires modernes

Les bibliothèques d'aujourd'hui sont des centres de ressources diversifiées où les élèves trouveront plus que des livres pour réaliser leurs travaux et explorer les sujets qui les captivent.

Les bibliothèques scolaires requièrent un personnel ayant la formation nécessaire pour guider les élèves dans leurs recherches, et ce, en ayant recours aux différentes ressources. En outre, ce personnel doit aider les élèves à naviguer dans le cyberespace en développant leurs capacités d'analyse et de discernement face à la multitude d'informations.

Les recherches démontrent qu'il existe une corrélation entre les bibliothèques de qualité et la réussite des élèves. Des bibliothèques modernes sont nécessaires pour appuyer nos efforts en littératie et stimuler le désir d'apprendre des élèves.

Première étape

1. Créer un plan quinquennal visant à moderniser les bibliothèques. Il comprendra :
   a) l'établissement de normes de service;
   b) des exigences en matière de formation et de perfectionnement professionnel pour le personnel des bibliothèques scolaires;
   c) la modernisation des bibliothèques à l'aide de la technologie appropriée pour répondre aux besoins de tous les élèves;

d) les besoins en ressources connexes;
e) un examen de l'intégration accrue du personnel des bibliothèques au corps enseignant; et
f) des mesures pour faire des bibliothèques des lieux accueillants pour le plaisir de lire.

2. En collaboration avec nos partenaires, chercher à mettre en commun les ressources et services des bibliothèques publiques et scolaires.
3. Concevoir et lancer le *Défi du ministre pour les bibliothèques scolaires* afin d'augmenter le soutien de la communauté aux bibliothèques scolaires et la fréquentation de celles-ci par les élèves.
4. Encourager les écoles communautaires à travailler avec les communautés afin de rendre les bibliothèques scolaires plus accessibles à toute la population.
5. Appuyer le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport dans la mise en œuvre d'une politique du livre axée sur la promotion des auteurs néo-brunswickois et le développement de l'industrie du livre au Nouveau-Brunswick.

Une orientation scolaire et une évaluation basées sur les forces de l'élève

Pour éveiller la passion d'apprendre, l'élève doit pouvoir découvrir ses forces. Plusieurs éléments y contribueront, notamment un enseignement de qualité, des activités parascolaires, des recherches personnelles et de la lecture. Il faudra aussi compter sur un modèle d'orientation efficace et des mécanismes d'évaluation qui permettent à l'élève de découvrir les domaines où il peut exceller.

La réussite scolaire est grandement favorisée par les liens qui s'établissent entre les élèves et les enseignants qui connaissent leurs forces et s'intéressent à leur avenir. Malheureusement, ces liens sont souvent rompus au moment où l'élève quitte l'école primaire pour les études secondaires. Dès la 6^{e} année, chaque enfant devrait avoir un contact avec au moins un adulte qui l'aidera à découvrir ses forces. De plus, l'enfant devrait pouvoir participer à des activités scolaires et parascolaires qui l'aideront à développer ses compétences.

Première étape

1. Élaborer un modèle d'orientation scolaire basé sur les forces pour les élèves de la 6^{e} à la 12^{e} année. Ce modèle renfermera aussi des exigences de formation pour les conseillers en orientation et les enseignants.
2. En collaboration avec les écoles et d'autres ministères, assurer une bonne transition entre les différents niveaux scolaires, et vers les études ou la formation postsecondaire et le marché du travail.
3. Aider le Comité ministériel sur l'employabilité à améliorer la transition au marché du travail, surtout pour les jeunes ayant des besoins particuliers.
4. Veiller à ce que des ressources en ligne soient offertes aux élèves de la 6^{e} à la 12^{e} année pour les aider à découvrir et à développer leurs forces.
5. Accroître l'apprentissage et les évaluations à l'aide du portfolio, en particulier dans les écoles secondaires. Étudier l'utilisation des portfolios électroniques.
6. Fournir aux élèves et aux parents davantage d'information sur les études et la formation postsecondaires.

7. Améliorer le modèle d'orientation scolaire en utilisant les résultats de la recherche sur la transition aux études postsecondaires du programme *Un avenir à découvrir*.

Deuxième étape

1. Encourager les collectivités et le secteur privé à accroître leur participation aux salons de carrières et à accorder une attention particulière aux métiers.
2. Examiner la possibilité d'intégrer le portfolio aux exigences d'obtention du diplôme.

Participation et réussite aux études postsecondaires

Le nombre d'emplois exigeant une formation postsecondaire croît plus rapidement que le taux d'inscription à l'université et au collège. Nous devons donc encourager nos jeunes à poursuivre des études postsecondaires s'ils veulent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets d'avenir.

De nombreux élèves de la 6^{e} à la 12^{e} année pourraient bénéficier d'un premier contact avec une université ou un collège. La double inscription à l'école et à un établissement postsecondaire permet aux élèves de suivre des cours à l'université ou au collège et d'obtenir des crédits pour leur diplôme d'études secondaires. Il s'agit d'un bon moyen de stimuler les élèves doués, de donner une nouvelle direction aux élèves à risque de décrocher ou de donner confiance aux élèves dont la famille n'a jamais poursuivi d'études postsecondaires.

Première étape

1. De concert avec les universités et les collèges, offrir des camps d'initiation aux études postsecondaires aux élèves de la 7^{e} à la 12^{e} année, surtout aux membres des groupes traditionnellement sous-représentés sur les campus.

Deuxième étape

1. Permettre la double inscription aux élèves afin qu'ils puissent suivre des cours au collège communautaire ou à l'université et obtenir des crédits pour leur diplôme d'études secondaires. Étudier avec les collèges communautaires et les universités la possibilité de donner à ces mêmes élèves des crédits d'études postsecondaires. Dans le cadre de cette mesure, une attention particulière sera accordée aux élèves à risque.
2. S'associer avec des établissements postsecondaires pour déterminer s'il existe une corrélation entre les notes scolaires et le succès dans les études postsecondaires.

QUATRIÈME ENGAGEMENT : Donner à nos enseignants les outils pour innover et être des agents de changement

Des écoles et des enseignants innovateurs

L'amélioration de notre système scolaire ne repose pas sur une seule idée; elle repose sur des centaines de petites innovations, ces bonnes idées qui surgissent lorsque vous donnez aux enseignants la liberté d'explorer de nouvelles façons de faire.

Nous devons trouver des moyens d'encourager les écoles et le personnel enseignant à faire preuve d'initiative, de créativité et d'innovation afin de bien répondre aux besoins des élèves. En outre, nous devons reconnaître nos meilleurs enseignants et directions d'école et les inviter à être les chefs de file du changement. Nous devons faire de l'échange de bonnes idées une seconde nature dans notre système.

L'enseignant innovateur sait manier les différentes approches pédagogiques pour assurer la réussite de l'élève. Il sait élaborer des projets éducatifs qui stimuleront le désir d'apprendre des jeunes et qui susciteront la collaboration des parents et du milieu. Il tire pleinement profit de l'évaluation formative afin de suivre de plus près les progrès de l'élève. Il collabore avec ses collègues afin d'exploiter de nouvelles connaissances dans le domaine de la pédagogie.

Nous devons faire confiance au personnel de première ligne et lui donner les occasions et les ressources pour partager ses meilleures pratiques. Nous devons lui permettre d'innover et d'exceller dans ce qu'il fait de mieux : enseigner aux enfants.

Première étape

1. Établir un *Fonds d'innovation en apprentissage*. Il servira à appuyer des projets novateurs d'enseignants et d'équipes scolaires, dont les résultats pourront être utilisés par d'autres écoles. Le secteur privé et les collectivités seront invités à verser des contributions au fonds.
2. Appuyer les enseignants les plus innovateurs et leurs projets grâce à des postes d'enseignement. Cela permettra d'accélérer la mise en œuvre des projets.
3. Créer le *Groupe d'action sur la pensée critique*. Il veillera à ce que l'ensemble des programmes d'études et les mécanismes d'évaluation tiennent compte des éléments de la pensée critique. De plus, il s'assurera que les résultats d'apprentissage des programmes d'études favorisent des activités éducatives qui suscitent une participation active des élèves et stimulent leur curiosité intellectuelle.
4. Créer un centre de ressources virtuelles pour les enseignants au sein du portail du ministère de l'Éducation. Ce centre favorisera le perfectionnement professionnel des enseignants dans tous les domaines. En outre, il leur permettra de partager leurs ressources ainsi que leurs meilleures pratiques. Faire en sorte que le centre de ressources virtuelles permette aux enseignants d'annoter les programmes d'études avec leurs suggestions.
5. Travailler avec des partenaires internationaux afin d'élargir la portée du concept de « classe internationale ». Cette dernière permet aux élèves du Nouveau-Brunswick de communiquer avec d'autres classes dans le monde et de participer à des expériences d'apprentissage en ligne avec des élèves d'autres pays.
6. En collaboration avec tous les partenaires, accroître le perfectionnement professionnel du personnel éducatif. Une attention particulière sera accordée aux pratiques visant à rendre l'enseignement plus interactif, pratique et stimulant pour les élèves.

7. Appuyer de nouvelles pratiques en enseignement ainsi que des activités éducatives complémentaires qui stimuleront les élèves doués et les pousseront à se dépasser.

Deuxième étape

1. En collaboration avec les universités du Nouveau-Brunswick, former des partenariats entre les facultés d'éducation et les écoles qui permettront de mettre à l'essai de nouvelles pratiques dans les salles de classe. Les résultats de ces essais seront communiqués aux enseignants.

Appuyer l'innovation à l'aide de la technologie

Si nous voulons encourager le personnel enseignant de nos écoles à faire preuve d'innovation et de créativité, nous devons montrer l'exemple en leur fournissant les technologies modernes qui appuieront l'enseignement et les apprentissages. C'est ainsi que nous pourrons devenir les meilleurs au Canada. Il est clair que les technologies de l'information et de la communication transforment le monde de l'éducation tout comme elles transforment les autres domaines de la société. L'éducation est le secteur par excellence de l'acquisition du savoir. Par conséquent, elle se doit d'être à l'avant-garde en matière d'utilisation des technologies qui constituent la base de la nouvelle société de l'information.

Aujourd'hui, les classes dotées de nouvelles technologies peuvent changer fondamentalement la manière d'apprendre des élèves et la manière d'enseigner des enseignants. Offrir aux élèves un accès aux ressources de l'Internet signifie que les élèves apprennent davantage par eux-mêmes et que les enseignants deviennent des facilitateurs. À cet égard, la possibilité pour un élève d'apprendre à son rythme et selon son style d'apprentissage est une caractéristique fondamentale d'une salle de classe véritablement inclusive.

La technologie à elle seule n'est pas un gage d'innovation en enseignement. Elle n'est pas non plus une condition essentielle à chaque idée innovatrice. Cependant, elle peut favoriser de meilleurs apprentissages lorsque les enseignants l'utilisent pour inspirer les élèves et leur permettre d'apprendre en explorant des domaines liés à leurs champs d'intérêt.

Première étape

1. À l'aide du *Fonds d'innovation en apprentissage*, soutenir les enseignants et les écoles qui utilisent la technologie en matière d'apprentissage expérientiel.
2. Investir au moins 5 millions de dollars annuellement afin d'accorder, par l'entremise du *Fonds d'innovation en apprentissage*, des ordinateurs portatifs aux écoles qui ont élaboré les meilleurs plans d'utilisation. Ces plans devront favoriser une participation plus active des élèves, l'apprentissage transdisciplinaire ou l'amélioration des pratiques inclusives.
3. Encourager et former les enseignants à utiliser leur ordinateur portatif et les autres technologies, et ce, afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage ainsi que le partage de leurs meilleures pratiques.
4. Établir un plan pluriannuel afin de doter les salles de classe de technologies comme les tableaux blancs interactifs, les systèmes d'amplification audio MF et d'autres technologies appropriées.
5. Dans le cadre de notre réponse au rapport MacKay, s'assurer que l'utilisation des technologies d'assistance est considérée dans l'examen des moyens pour appuyer les enfants ayant des troubles d'apprentissage.

CINQUIÈME ENGAGEMENT :
Tenir notre promesse à l'égard de l'inclusion scolaire

Donner suite au rapport MacKay

L'inclusion scolaire consiste à faire tous les efforts possibles pour répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves et assurer leur plein développement. Le rapport MacKay propose un cadre pour améliorer notre système inclusif et ses recommandations nous guideront dans la création d'un système plus inclusif au Nouveau-Brunswick.

Il est urgent d'améliorer nos services de soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers, qu'il s'agisse d'élèves ayant des troubles d'apprentissage, d'élèves doués ou d'élèves ayant des besoins médicaux. L'aide qui tarde à venir ne cesse d'amenuiser leurs chances de réussite et leur intérêt pour l'école. Refuser de l'aide aujourd'hui nous coûtera cher demain. Nous devrons alors faire appel à des services spécialisés plus coûteux, composer avec des comportements perturbateurs, ou avoir recours à des programmes sociaux, voire au système judiciaire. Par ailleurs, nous avons besoin de classes accueillantes pour les nouveaux Canadiens qui ont des besoins d'apprentissage différents.

L'amélioration de notre système inclusif repose sur les quatre piliers suivants : un dépistage plus rapide des difficultés et des troubles, une intégration accrue des services gouvernementaux, une meilleure formation des intervenants et des stratégies d'intervention plus efficaces.

Le rapport MacKay sur l'inclusion scolaire précise que l'inclusion en éducation consiste à établir un cadre éducatif qui permet de répondre aux besoins de tous les enfants. À bien des égards, le rapport MacKay vise aussi l'établissement du meilleur modèle d'éducation au Canada, un modèle qui accordera une place importante à la satisfaction des divers besoins éducatifs des élèves.

Le rapport Mackay est important parce qu'il reconnaît que la satisfaction de besoins variés nécessite l'examen et l'amélioration de tous les aspects du système scolaire. Ce plan reflète cette approche et met l'accent sur de nombreux aspects comme les compétences de base du personnel, l'évaluation des apprentissages, les classes, le soutien du milieu, la discipline et autres. Les mesures de la première étape ci-dessous auront certainement un grand impact pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Première étape

1. Entreprendre l'élaboration d'une stratégie quinquennale pour relever les défis liés à la composition des classes.
2. Travailler avec le *Comité ministériel sur l'inclusion scolaire*, les enseignants, les parents et les groupes communautaires pour définir et promouvoir les objectifs de l'inclusion scolaire.
3. Entreprendre une révision des rôles, responsabilités et compétences du personnel scolaire concerné afin de bien répondre aux besoins en matière d'inclusion.
4. Déterminer les services essentiels à fournir aux élèves ayant des besoins éducatifs ou médicaux particuliers, et ce, en collaboration avec les ministères de la Santé, des Services familiaux et communautaires et le Bureau des ressources humaines. Utiliser les résultats de cet exercice pour élaborer un modèle de prestation intégrée des services.
5. Travailler avec le Bureau des ressources humaines et le ministère de la Santé pour déterminer les nouvelles exigences relatives à la classification des postes des personnes qui offriront des services liés à la santé dans les écoles.

6. Commencer à accroître le nombre d'enseignants-ressources pour faire suite aux recommandations du rapport MacKay.
7. En partenariat avec les intervenants, élaborer une stratégie sur l'autisme, qui comprendra la formation chaque année de 100 aides-enseignants et enseignants-ressources pendant les quatre prochaines années.
8. Élaborer la *Stratégie provinciale sur les troubles d'apprentissage* en collaboration avec les partenaires. Elle sera axée sur l'intervention en bas âge, un soutien continu et la réduction du temps d'attente pour les services.
9. Faire l'inventaire des meilleures pratiques en inclusion scolaire et les faire connaître.
10. Envisager un partenariat avec une université anglophone et une université francophone du Nouveau-Brunswick en vue d'établir des centres d'excellence en inclusion scolaire.
11. Travailler avec le Comité ministériel sur l'inclusion scolaire, le Défenseur des enfants et de la jeunesse et le Bureau des ressources humaines afin d'élaborer des lignes directrices sur les « adaptations raisonnables » et les « contraintes excessives ».
12. Entreprendre une révision de la formule de financement pour les élèves ayant des besoins particuliers; l'objectif étant d'assurer un financement adéquat et mieux ciblé ainsi qu'un accès aux services en temps opportun.
13. Déterminer les services qui doivent être fournis aux enfants des nouveaux immigrants, notamment en ce qui a trait à l'apprentissage d'une des deux langues officielles.
14. En collaboration avec le Défenseur des enfants et de la jeunesse, examiner et améliorer continuellement les mécanismes de résolution des problèmes pour les parents et les enfants ayant des besoins particuliers.
15. Améliorer l'efficacité des plans d'intervention (PI) en exigeant des écoles qu'elles :
    a) fixent dans chaque PI des cibles claires et mesurables en matière de rendement;
    b) fassent rapport du nombre d'élèves qui ont atteint les cibles de leur PI à la fin de la 2e année;
    c) élaborent, de concert avec les parents, un plan d'amélioration si un enfant n'atteint pas les cibles fixées dans son PI à la fin de la 2e année. Le plan devrait indiquer comment la personnalisation des interventions prévues répondra le mieux aux besoins de l'enfant, ainsi que les écarts liés à l'accès aux services;
    d) s'assurent que chaque PI, avant la fin de la 8e année, comprenne des mesures pour assurer la transition aux études secondaires, à des études supérieures, à l'emploi ou à la vie autonome, selon le cas, en fonction des meilleurs intérêts de l'enfant.

Deuxième étape

1. Continuer la mise en œuvre des recommandations du rapport Mackay notamment celles liées aux intervenants en matière de comportement, aux conseillers en orientation et aux enseignants-ressources.

SIXIÈME ENGAGEMENT :
Créer de nouveaux liens entre l'école et son milieu

L'école communautaire

Pour favoriser la réussite des élèves, l'école doit bénéficier de l'appui des parents et des collectivités. À cet égard, l'école communautaire permet d'établir une nouvelle alliance avec son milieu. L'école tire ainsi profit des ressources de la collectivité – participation des parents, appui de bénévoles, ressources communautaires, services publics et de loisirs – pour devenir un centre éducatif communautaire.

Chaque communauté étant unique, chaque école communautaire offre un ensemble différent de services. Toutefois, elles ont certains points en commun. L'école a un comité communautaire qui travaille avec la direction d'école et les enseignants pour intégrer la composante communautaire à la mission de l'école. L'école utilise les biens et ressources du milieu pour élargir les activités éducatives et parascolaires. Pour leur part, les enseignants utilisent les ressources communautaires pour offrir aux enfants plus d'activités éducatives pratiques et interactives. L'école est aussi ouverte pour les élèves et leur famille en dehors des heures habituelles afin d'offrir des services communautaires.

Des projets d'écoles communautaires se déroulent déjà avec succès dans les secteurs anglophone et francophone. Ces écoles établissent de nouveaux partenariats qui permettent au milieu d'appuyer davantage l'école dans sa mission éducative. L'esprit de solidarité qui règne dans les collectivités du Nouveau-Brunswick est une des forces de notre province. L'école communautaire nous permet de tirer profit de cette force en rassemblant les gens pour l'éducation des enfants.

Première étape

1. Lancer jusqu'à 30 nouveaux projets d'écoles communautaires dans le cadre d'une nouvelle *Politique sur les écoles communautaires*.
2. Collaborer avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport afin de tirer profit des succès du programme *Communautés scolaires en action* et d'offrir des activités physiques après l'école, tôt le matin ou encore à l'heure du dîner.
3. Collaborer avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport à la mise en œuvre du programme *Le Maillon* à l'intention des élèves de la 6e à la 12e année. Cette initiative a pour but de promouvoir des écoles sécuritaires et l'utilisation des ressources du milieu.
4. Incorporer de l'information sur les écoles communautaires au nouveau centre de ressources virtuelles des enseignants.
5. Examiner la possibilité de conclure des ententes avec les organismes communautaires, les organisations non gouvernementales, les municipalités et le secteur privé afin d'offrir des activités éducatives supplémentaires dans les écoles communautaires.
6. En collaboration avec d'autres ministères, chercher à offrir des services communautaires pertinents par l'entremise des écoles communautaires.

Deuxième étape

1. Lancer jusqu'à 45 nouveaux projets d'écoles communautaires.
2. Encourager le partage des meilleures pratiques en matière de participation des parents et du milieu au projet d'école communautaire et à l'éducation en général.
3. Accorder plus de liberté aux écoles communautaires afin qu'elles puissent participer à l'élaboration de cours locaux à option et d'options d'études individualisées en lien avec la mission de l'école communautaire.

SEPTIÈME ENGAGEMENT : Développer une forte identité culturelle et linguistique

Seule province officiellement bilingue au Canada, le Nouveau-Brunswick s'est doté d'un système scolaire unique reposant sur la dualité linguistique et l'apprentissage de la langue seconde. Ces caractéristiques démontrent l'importance que le Nouveau-Brunswick accorde à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles.

La dualité linguistique nous a bien servis, et notre province est un modèle en matière de bilinguisme. Toutefois, certains défis se posent à nous. Nous devons renforcer le rôle de l'école comme lieu communautaire où l'enfant peut vraiment s'imprégner de sa langue et de sa culture. Nous devons également nous assurer que l'enfant met à profit cette base solide pour découvrir l'autre langue et l'autre culture. Par ailleurs, nous devons accorder une attention particulière aux enfants qui vivent en milieu minoritaire; les occasions de parler leur langue maternelle étant moindres, la construction identitaire devient alors un défi plus difficile à relever. Certes, pour les élèves qui appartiennent au groupe majoritaire, le problème est souvent le manque d'occasions de parler et d'entendre la langue seconde.

La possibilité de grandir en apprenant deux langues qui sont le point de rencontre entre deux cultures représente un legs pour les enfants de la province. Ils en profiteront toute leur vie et ils en feront profiter le Nouveau-Brunswick.

Une forte identité francophone (secteur francophone)

Pour la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, la réussite scolaire comporte une dimension linguistique et culturelle qui est vitale pour son avenir. L'école francophone ne doit pas seulement s'assurer que l'élève maîtrise bien sa langue; elle doit aussi veiller à ce qu'il développe un fort sentiment d'appartenance à la communauté francophone afin qu'il puisse participer à son essor.

Assurer une construction identitaire francophone en Amérique du Nord constitue un défi de taille. Voilà pourquoi nous devons multiplier les mesures pour atteindre cet objectif. La construction identitaire désigne l'ensemble des attitudes, des gestes et actions qui favorisent l'éclosion d'une identité francophone au foyer, à l'école et dans le milieu.

Enseigner à des enfants qui ne maîtrisent pas la langue française constitue un autre défi. Souvent, ces enfants ont besoin de services de francisation afin de pouvoir apprendre au même rythme que les autres élèves. En outre, les parents de ces enfants peuvent avoir besoin d'appui. Ce plan renferme d'importantes mesures pour assurer la construction d'une identité francophone partout au Nouveau-Brunswick.

Première étape

1. Nommer un commissaire qui examinera les défis auxquels doit faire face le secteur éducatif francophone. Son mandat consistera à effectuer une vaste consultation et à remettre, d'ici janvier 2008, un rapport qui contiendra des recommandations relativement aux questions suivantes :
   a) la mission supplémentaire des écoles francophones en ce qui a trait à la construction identitaire;
   b) le recrutement et la rétention des élèves des parents ayant droit à l'éducation en français;
   c) l'accès aux services de soutien en français;
   d) les répercussions de la baisse des effectifs scolaires sur le secteur francophone.
2. Travailler avec les districts, la communauté et le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport pour élaborer et mettre en œuvre une politique culturelle et linguistique pour les écoles.
3. Appuyer les services de francisation pour les enfants des parents ayant droit à l'éducation en français.
4. Lancer de nouvelles initiatives pour appuyer la construction identitaire dans le secteur francophone.
5. Sensibiliser tous les intervenants aux droits linguistiques des parents, notamment pour les services à la petite enfance.

Langue seconde

Le Nouveau-Brunswick s'est donné un objectif ambitieux : au moins 70 % de ses diplômés du secondaire seront capables de s'exprimer efficacement dans leur langue seconde. Le fait que cet objectif n'est toujours pas atteint nous oblige à revoir l'enseignement de la langue seconde. En outre, nous devons avoir des discussions franches avec les enseignants, les parents, les élèves, les administrateurs et les citoyens pour découvrir leurs attentes et le rôle que devront jouer les écoles dans le développement d'une société bilingue.

Dans le système anglophone, il nous faudra aussi améliorer l'équilibre entre les besoins pour l'inclusion scolaire et ceux pour l'immersion en français. Il nous faudra également veiller à l'équilibre entre, d'une part, nos efforts pour améliorer la préparation à l'école et l'apprentissage en début de scolarité et, d'autre part, nos efforts pour favoriser l'acquisition d'une seconde langue.

Première étape

1. Nommer un commissaire pour examiner la question de l'enseignement du français langue seconde (FLS) au Nouveau-Brunswick. Son mandat consistera à effectuer une vaste consultation et à remettre, d'ici janvier 2008, un rapport qui contiendra des propositions sur trois questions fondamentales :
   - Comment pouvons-nous mieux structurer l'enseignement du FLS afin d'atteindre des normes acceptables?
   - Comment pouvons-nous assurer un accès équitable à l'enseignement du FLS dans toutes les localités du Nouveau-Brunswick sans compromettre la qualité de l'enseignement?

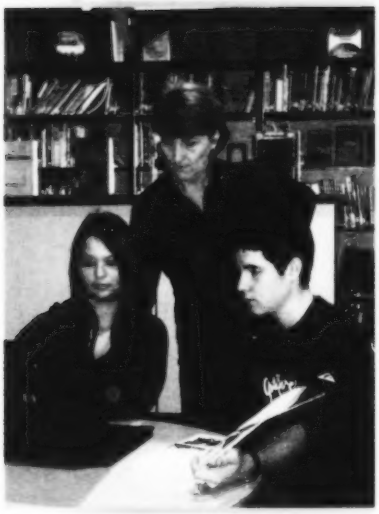

- Comment pouvons-nous tirer profit de l'apport du milieu et des activités complémentaires pour aider les élèves à utiliser et à conserver leur langue seconde?

2. Créer un comité pour examiner les programmes d'enseignement de l'anglais langue seconde et la prestation de ces programmes dans la province.
3. Conclure des ententes avec des organismes communautaires afin de soutenir les expériences, les activités culturelles et les échanges en langue seconde pour les élèves néo-brunswickois.
4. Déterminer les régions et les districts qui pourraient bénéficier de programmes d'anglais intensif comme le projet pilote en cours dans la Péninsule acadienne.
5. Fournir de la formation en français ou en anglais aux nouveaux immigrants.

Deuxième étape

1. Collaborer avec les universités et les collèges communautaires afin d'offrir aux élèves néo-brunswickois l'occasion de perfectionner leur langue seconde officielle durant la saison estivale.
2. Encourager une plus grande collaboration entre les deux secteurs linguistiques du système scolaire pour la réalisation de leurs objectifs visant la langue seconde.

Améliorer l'éducation des élèves des Premières Nations

L'éducation étant étroitement liée aux perspectives d'avenir, il est très important de collaborer avec les Premières Nations afin d'offrir davantage de possibilités aux jeunes en matière d'éducation. Tout comme dans le reste de ce plan d'éducation, il faudra inculquer les compétences de base à tous les enfants dès l'école primaire et offrir davantage d'occasions d'apprentissage individualisé aux niveaux supérieurs, mais il faudra également établir des partenariats avec les Premières Nations afin d'offrir un enseignement dans un milieu respectant le patrimoine, la langue et la culture de l'élève.

Durant les deux dernières années, les dirigeants des Premières Nations, les représentants des districts scolaires, le ministère de l'Éducation et d'autres ministères du gouvernement ont travaillé ensemble afin de formuler des recommandations pour améliorer l'éducation des élèves des Premières Nations. Dans les domaines où l'on considère qu'il est le plus important d'apporter des changements, nous en sommes arrivés à un consensus.

Les enfants au premier plan applaudit à la fois l'esprit et les résultats de ce travail de collaboration. L'élaboration de la Stratégie pour l'éducation des élèves des Premières Nations établira un modèle positif de groupes travaillant ensemble pour l'intérêt supérieur des enfants. Voici les mesures qui seront prises pour améliorer l'éducation des élèves des Premières Nations dans la province en partenariat avec les parents et les communautés des Premières Nations.

Nitaniteomanej Mijuajik
Iganigalanetj Mitjoaatjiitjg
Wasisok Tomk

Première étape

1. Établir de nouvelles ententes de partenariat avec le gouvernement fédéral et les Premières Nations sur l'amélioration des programmes et services éducatifs pour les élèves autochtones.
2. Créer un Comité consultatif ministériel des Premières Nations sur les questions relatives au programme d'études.
3. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur l'éducation des élèves des Premières Nations basée sur les travaux du Comité consultatif provincial sur l'éducation des Autochtones.

Deuxième étape

1. Tenir un *Forum du ministre sur l'éducation des élèves des Premières Nations* afin d'évaluer les progrès accomplis et de faire connaître les résultats obtenus.

HUITIÈME ENGAGEMENT : Créer des milieux sains et sécuritaires

Élèves en santé, écoles saines

Il n'a jamais été aussi difficile pour les enfants de maintenir des modes de vie sains et actifs. Les changements dans le voisinage et les préoccupations relatives à la sécurité ont considérablement réduit le temps que les enfants d'aujourd'hui consacrent aux jeux en plein air après l'école.

Malheureusement, le Nouveau-Brunswick fait piètre figure au Canada en ce qui concerne la santé globale des enfants. Bien que le problème constitue un enjeu de société, l'école a un rôle important à jouer dans la promotion d'un mode de vie actif et sain.

Le sentiment de sécurité et le bien-être des enfants sont des facteurs importants en matière d'apprentissage. L'intimidation, la discrimination et la violence peuvent avoir un effet dévastateur sur l'estime de soi des élèves, sur leur façon d'interagir avec les autres et sur leur capacité d'apprendre. Par ailleurs, nous devons nous assurer que les écoles préconisent des modes de vie sains et encouragent les élèves à faire des choix éclairés et bénéfiques pour leur développement et leur bien-être.

Nous savons aussi à quel point il importe que nos écoles soient des milieux d'apprentissage sains. En moyenne, les écoles du Nouveau-Brunswick ont 40 ans et plusieurs d'entre elles requièrent d'importants travaux de rénovation. Si nous tardons à faire les réparations qui s'imposent, nous ne faisons que repousser l'inévitable, ce qui finira par coûter beaucoup plus cher. Nous devons investir sagement et de façon continue pour éviter l'escalade des frais d'entretien tout en modernisant les écoles pour répondre aux besoins éducatifs d'aujourd'hui et de demain.

Première étape

1. En collaboration avec les dirigeants des collectivités et des écoles, explorer des approches nouvelles et innovatrices visant à prévenir et à réduire l'intimidation, la violence, la violence dans les fréquentations, l'homophobie et les autres formes de discrimination dans les écoles.

2. S'assurer que, d'ici deux ans, tous les élèves et les enseignants de la 6e à la 12e année peuvent faire connaître leurs opinions par l'entremise d'un sondage sur les sujets suivants : le milieu d'apprentissage, la sécurité et la prévention de l'intimidation, la violence, la violence dans les fréquentations, la discrimination et l'homophobie à l'école. Les écoles devront faire rapport des résultats du sondage et y donner suite.
3. Réviser les politiques 701 et 703 en mettant l'accent sur la participation des parents; le règlement des conflits; la sécurité des élèves; et la prévention de l'intimidation, de la cyberintimidation, ainsi que du harcèlement à l'école et dans les autobus scolaires. Évaluer les effets de ces politiques sur l'inclusion scolaire et adopter un code de conduite de l'élève.
4. Travailler avec la GRC et d'autres services de police municipaux afin d'élaborer des protocoles d'évaluation des menaces et d'intervention en cas d'urgence.
5. S'assurer que de nombreux programmes d'activités récréatives et d'éducation physique sont offerts dans les écoles et accessibles aux élèves ayant un handicap.
6. Collaborer avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport à l'élaboration et au lancement de l'Initiative du premier ministre sur l'utilisation du podomètre.
7. Concevoir un plan pour atteindre l'objectif des 150 minutes d'éducation et d'activité physiques par semaine.
8. Collaborer avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport pour intégrer les résultats du sondage sur le mieux-être des élèves dans l'élaboration d'activités physiques et d'initiatives liées au mieux-être.
9. Collaborer avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport pour définir les critères d'une bonne condition physique et son incidence sur les élèves.
10. Demander aux districts d'élaborer des plans d'amélioration pour l'ensemble de leur infrastructure. Examiner la possibilité d'établir un budget pluriannuel des immobilisations.
11. Entreprendre une révision des normes de construction des écoles afin qu'elles répondent à tous les critères relatifs à un milieu d'apprentissage moderne, notamment les installations récréatives, les normes environnementales, l'accessibilité physique et l'adaptabilité de la technologie.
12. Effectuer une vérification des services de transport scolaire pour les élèves ayant un handicap.

Deuxième étape

1. Appuyer le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport dans l'organisation des Jeux provinciaux du Nouveau-Brunswick.
2. En collaboration avec le ministère de l'Énergie, évaluer l'efficacité énergétique des écoles et proposer des moyens de l'améliorer.
3. En collaboration avec le ministère de l'Énergie, évaluer le rendement énergétique de la flotte d'autobus scolaires et élaborer un plan vert pour le transport scolaire.
4. Élaborer un plan afin de réduire de vingt-cinq pour cent, en dollars constants, les coûts de l'énergie et les frais d'entretien des écoles au Nouveau-Brunswick.

Cibles et reddition de comptes

Pour concrétiser la vision de ce plan, d'importantes mesures d'amélioration devrons être mise en œuvre dans l'ensemble du système scolaire. À cet égard, nous devons disposer de cibles et de normes précises pour nous guider et mesurer nos progrès. Nous devons aussi être prêts à modifier nos approches en fonction des résultats de la recherche et des observations sur le terrain.

Un certain nombre de cibles liées au rendement scolaire ont déjà été établies et nous continuerons de les utiliser pour mesurer les progrès de nos élèves.

Toutefois, nous ne pouvons pas seulement compter sur les résultats obtenus aux évaluations provinciales, nationales et internationales. En effet, une grande partie de ce que nous voulons réaliser, de ce qui rendra notre système meilleur, porte sur des aspects qui ne sont généralement pas évalués par les évaluations scolaires.

Nous avons donc élaboré une fiche de rendement équilibré. Il s'agit essentiellement d'un indice composé au moyen duquel divers indicateurs sont utilisés pour déterminer si le système éducatif s'améliore par rapport à notre situation actuelle et aux cibles et aux normes que nous avons fixées.

Le tableau ci-dessous présente la fiche de rendement équilibré. Cette fiche pourra évoluer au fil des mois et des ans et être améliorée en fonction de nos connaissances et de notre expérience. Nous prévoyons atteindre toutes les cibles d'ici 2013.

Notre fiche de rendement équilibré

1 Tous les enfants sont prêts à entreprendre leur parcours scolaire à leur arrivée en maternelle.

2 Dans 80 % des cas, le plan d'intervention pour les enfants qui ont des besoins particuliers a été établi avant leur entrée en maternelle.

3 90 % des parents dont l'enfant entrera à la maternelle participent au programme *Je suis prêt pour l'école*.

4 90 % des enfants atteignent le niveau prévu en littératie en deuxième et quatrième années; 20 % des élèves le dépassent.

5 90 % des enfants atteignent le niveau prévu en numératie en troisième et cinquième années; 20 % des élèves le dépassent.

6 85 % des élèves de la 6e à la 12e année atteignent ou dépassent le niveau prévu aux examens provinciaux de littératie, numératie et sciences.

7 Le groupe des élèves qui se situent dans la tranche supérieure de 20 % obtiendra des résultats comparables à ceux de leurs pairs dans les trois meilleures provinces canadiennes.

8 70 % des diplômés du secondaire sont capables de s'exprimer efficacement dans leur deuxième langue officielle.

9 Le Nouveau-Brunswick se classe parmi les trois meilleures provinces canadiennes aux évaluations nationales et internationales en lecture, mathématiques et sciences.

10 Le taux de participation des élèves du Nouveau-Brunswick aux études postsecondaires est l'un des trois meilleurs au Canada, et une proportion croissante des étudiants du Nouveau-Brunswick obtiennent un diplôme d'études postsecondaires.

11 Le Nouveau-Brunswick se classe parmi les trois meilleures provinces canadiennes en ce qui a trait à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

12 Les élèves des Premières Nations ont le même rendement scolaire que les autres élèves de la province.

13 90 % des diplômés du secondaire indiquent avoir l'intention de voter dès qu'ils le pourront aux élections fédérales, provinciales et municipales.

14 Le pourcentage d'enfants et d'adolescents suffisamment actifs pour un développement optimal s'accroît de 10 points.

15 Au moins 75 écoles communautaires au Nouveau-Brunswick sont soutenues par leur milieu et le secteur privé.

16 Un pourcentage croissant des élèves de la 6e à la 12e année déclare qu'ils se sentent en sécurité et qu'ils ont un sentiment d'appartenance à leur école; le niveau de sécurité ressenti par les élèves aux prises avec des difficultés d'apprentissage est comparable au niveau signalé par les autres élèves; les comportements agressifs (intimidation) sont en diminution constante dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

17 90 % des élèves et des parents indiquent que les élèves reçoivent les services dont ils ont besoin pour apprendre.

18 80 % des élèves qui ont un plan d'intervention atteignent les cibles de leur plan et des mesures de remédiation sont en place pour aider le reste des élèves à les atteindre.

19 Toutes les écoles ont des plans d'intervention adéquats en cas d'urgence et des procédures de verrouillage des portes. Ces plans et procédures ont été élaborés en collaboration avec les autorités concernées.

20 90 % des enseignants indiquent qu'ils ont réussi avec succès à intégrer les technologies à leurs pratiques d'enseignement.

21 90 % des finissants indiquent qu'ils ont eu des occasions de prendre des cours de métier ou d'art, ou encore de faire études coopératives ou du bénévolat.

22 Un pourcentage croissant de directeurs d'école indique que les projets du *Fonds d'innovation en apprentissage* ont des effets positifs sur l'enseignement et les apprentissages dans leur école.

23 Un pourcentage croissant d'enseignants indique que les élèves doués peuvent réaliser leur plein potentiel.

Voici des mesures additionnelles qui seront prises pour créer un système éducatif responsable et transparent pour le public, les parents et les élèves.

Première étape

1. Mettre en œuvre un *Cadre provincial pour l'évaluation et l'amélioration des stratégies d'intervention*. Ce cadre permettra de s'assurer que les interventions appropriées ont été faites auprès des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. De plus, il permettra de déterminer les mesures de soutien supplémentaires requises.
2. Publier un rapport annuel sur les principaux indicateurs de réussite au moyen de la fiche de rendement équilibré.
3. S'assurer que des renseignements sur le rendement scolaire et la performance du système sont rendus publics et disponibles en ligne.
4. S'assurer que le ministre de l'Éducation présente un rapport de progrès à un comité de l'Assemblée législative. Les ministres de la Santé et des Services familiaux et communautaires accompagneront le ministre de l'Éducation étant donné que leur ministère respectif fournit également des services aux élèves.
5. Travailler avec les partenaires en éducation afin de mettre en œuvre un cadre provincial d'évaluation qui précisera les objectifs, les objets d'évaluation et les moyens. De plus, le cadre permettra de s'assurer que les examens provinciaux tiennent compte des compétences des élèves en pensée critique et en résolution de problèmes.
6. Travailler avec le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation dans le but de partager les meilleures pratiques et de trouver des solutions aux défis communs.
7. S'assurer que les plans d'amélioration des écoles comprennent des indicateurs de progrès en ce qui concerne l'inclusion scolaire.
8. Tenir des réunions annuelles entre chacun des districts scolaires et le ministère de l'Éducation pour discuter du plan éducatif de district et du rapport de rendement.

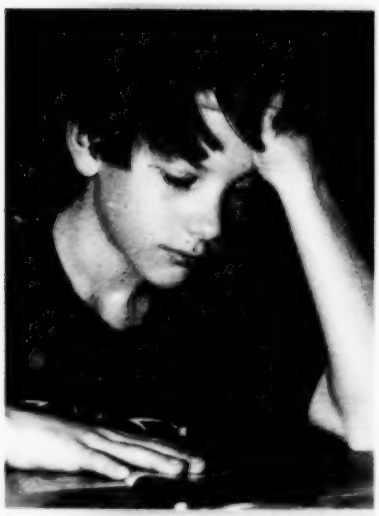

Deuxième étape

1. Entreprendre un examen du temps d'enseignement et du temps consacré aux apprentissages dans les écoles du Nouveau-Brunswick.
2. S'assurer que le dossier d'un élève est partagé, d'une manière appropriée, au moment des transferts d'école.
3. Fournir aux enseignants de la 6e et de la 9e année une version électronique des résultats scolaires de leurs nouveaux élèves, et ce, avant la rentrée.
4. Demander à un comité de l'Assemblée législative de lancer une initiative de dialogue avec la population du Nouveau-Brunswick en vue de développer une culture d'apprentissage et de réussite dans la province.
5. S'assurer que les politiques et pratiques relatives à la promotion et à l'obtention du diplôme sont fondées sur des normes élevées de rendement.

Gouvernance

Notre système d'éducation publique repose sur un modèle de gouvernance unique qui fait appel à un effort coopératif et coordonné entre les décideurs élus localement et le gouvernement provincial. Quatorze conseils d'éducation de district (CED), formés de bénévoles élus dans chaque district, assument d'importantes responsabilités et offrent un leadership stratégique à l'échelle locale en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux par rapport au système d'éducation.

Nous sommes résolus à travailler avec les CED dans le meilleur intérêt de nos enfants, et nous encouragerons activement les conseillers existants et d'autres personnes à poser leur candidature aux élections des CED. Par ailleurs, nous travaillerons en étroite collaboration pour assurer une coordination réelle et efficace dans la prestation de nos programmes et de nos services éducatifs.

Une nouvelle alliance pour l'éducation de nos enfants

Que nous soyons parents ou non, nous savons que l'avenir de notre province repose sur les compétences et connaissances acquises par nos jeunes. La qualité de l'éducation reçue par nos enfants aura une incidence sur la croissance économique et sur la qualité des programmes sociaux que le gouvernement peut offrir.

Le gouvernement ne pourra réaliser seul les engagements de ce plan. Pour réussir, nous devons travailler ensemble.

À l'automne 2007, le ministre de l'Éducation présentera ***la nouvelle alliance pour l'éducation de nos enfants***. Cette alliance sera un symbole de notre engagement collectif envers l'éducation de nos enfants, et énumérera les engagements que les divers intervenants et les citoyens doivent prendre pour réaliser les buts ambitieux de ce plan. Nous devons faire la promesse à nos enfants que nous nous intéresserons activement à leur éducation et à leur réussite. Nous croyons que, par notre engagement collectif envers une éducation de qualité, nous pouvons atteindre les buts de ce plan et placer le Nouveau-Brunswick sur la voie de l'autosuffisance d'ici 2026.

Conclusion

Les mesures et l'échéancier de ce plan sont ambitieux et mettront au défi toute la population du Nouveau-Brunswick. Toutefois, chaque parent sait à quel point le passage de l'enfance à la vie adulte peut se faire rapidement. Nous devons tous nous engager à mettre en œuvre ces mesures si nous voulons atteindre notre but. Nous espérons que la vision de ce plan et les besoins de nos enfants inciteront tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à passer à l'action.